

Je suis	Je demande	Code priorité
Directeur faisant fonction (le poste de direction était vacant à l'issue du mouvement 2023).	Le poste de directeur que j'occupe actuellement à titre pro (j'ai obtenu la liste d'aptitude).	1
Directeur et il y a une ouverture ou une fermeture dans mon école.	Le maintien sur mon poste de directeur	1
Directeur, il y a une fusion de mon école avec une autre école et j'ai le plus d'ancienneté.	Le poste que j'occupe actuellement dans l'école fusionnée.	1
Enseignant et il y a une fusion de mon école avec une autre école.	Le poste que j'occupe actuellement dans l'école fusionnée.	1
Stagiaire CAPPEI en 2023/2024 VAE CAPPEI en 2023/2024	Le maintien sur mon poste spécialisé.	1
Enseignant affecté à titre provisoire sur un poste à profil	Le poste que j'occupe actuellement suite à l'appel à candidature post-mouvement informatisé N-1.	1 (suite à manière de servir favorable)
Enseignant dans un RPI qui devient RPC.	La même nature de support que j'occupe actuellement dans le RPC.	1
	Une autre nature de support dans le RPC.	4
Directeur d'une école d'un RPI qui devient RPI à direction unique ou RPC à la rentrée et j'ai le plus d'ancienneté en qualité de directeur dans un des RPI concernés.	Le poste de directeur du RPI à direction unique ou du RPC.	1
Directeur d'une école d'un RPI qui devient RPI à direction unique ou RPC à la rentrée mais je n'ai pas le plus d'ancienneté en qualité de directeur dans un des RPI concernés.	Un poste d'adjoint dans le RPI à direction unique ou RPC.	1
Chargé de classe unique dans un RPI qui devient RPI à direction unique ou RPC		
Enseignant affecté à titre définitif et mon poste est transféré.	Le poste transféré dans une autre école.	2
Enseignant affecté à titre définitif et mon poste est transformé.	Le poste transformé.	2 (sous condition d'éventuels pré-requis)
Enseignant.	Un poste à profil pour lequel j'ai participé à une commission d'entretien et obtenu un avis favorable.	2 à 9 selon le rang de classement
Enseignant en SEGPA ou EREA dont le poste ferme.	Le maintien sur mon poste en SEGPA ou en EREA	2
	Tout poste d'enseignant en SEGPA ou en EREA	3

Je suis	Je demande	Code priorité
Enseignant dont le poste ferme mais pas le dernier arrivé dans l'école ou le RPI.	Le poste libéré par le dernier arrivé dans l'école ou le RPI.	3
Enseignant en mesure de carte scolaire, dernier arrivé dans l'école ou le RPI, ou dans la circonscription pour un titulaire remplaçant (BD)	Le maintien dans l'école ou le RPI ou dans la circonscription pour un titulaire remplaçant (BD)	4
	Un poste d'ECEL, ECMA ou BD dans la même commune.	6
Avant dernier arrivé dans l'école ou le RPI s'il y a deux fermetures	Le maintien dans l'école ou le RPI.	5
Chargé de classe unique dont le poste ferme.	Le maintien dans le RPI.	4
	Tout poste de chargé de classe unique dans le département.	6
Directeur et mon école connaît une baisse de catégorie	Un poste de direction de même catégorie dans la commune	6
Directeur et mon poste ferme suite à une fusion de mon école avec une autre école.		6
En réintégration après un CLD/disponibilité d'office, congé parental de plus d'un an, détachement	Un poste dans la commune du dernier poste occupé, ou commune limitrophe si aucun poste n'est proposé dans la commune	7
Enseignant inscrit sur la L.A. des directeurs.	Des postes de directeur (sauf REP+)	10
Enseignant titré CAPPEI.	Des postes spécialisés ASH	10
Enseignant titulaire du CAFIPEMF.	Un poste d'EMF.	10
Enseignant non titulaire du CAFIPEMF	Un poste d'application.	11 (nomination à TPRO)
	Un poste de décharge d'application.	11 (nomination à TPRO)
Enseignant entrant en formation CAPPEI à la rentrée scolaire 2024.	Un poste spécialisé correspondant au parcours de formation suivi	18
Enseignant non spécialisé, j'ai déjà effectué la formation CAPA-SH ou CAPPEI mais je n'ai pas obtenu la certification (et je n'ai pas déjà bénéficié d'une affectation provisoire sur un poste spécialisé pendant 3 ans).	Un poste spécialisé.	20
Enseignant non spécialisé	En vœu 1, le maintien à titre provisoire sur le poste spécialisé que j'occupe actuellement.	36
	Un autre poste spécialisé.	40
Enseignant	Un poste pour lequel je ne dispose pas des pré-requis.	90 (voeu neutralisé)

En dehors de ces situations, le code priorité accordé est 10.